

**COLLECTIVITÉ DE CORSE**

**ASSEMBLÉE DE CORSE**

---

**1<sup>ère</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2022**

---

**RÉUNION DES 28 ET 29 AVRIL 2022**

---

**COMMISSION DES FINANCES ET DE LA FISCALITÉ**

**RAPPORT  
N° 2022/O1/014/CF**

***PERMESSU DATU À L'AGENZA DI SVILUPPU ECONOMICU DI A CORSICA  
PÈ METTE IN BALLU UNA PRUCEDURA DI CUNSLTAZIONE PUBLICA  
PÈ A SELEZIONE D'OPERATORI INCARICATI  
DI GESTISCE STRUMENTI FINANZIARI***

**AUTORISATION DONNÉE À L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE  
DE LA CORSE DE LANCER UNE PROCÉDURE  
DE CONSULTATION PUBLIQUE AFIN DE SÉLECTIONNER  
DES OPÉRATEURS CHARGÉS DE GÉRER DES INSTRUMENTS FINANCIERS**

**Rapport CE N° 2022/01/082**

- Date de la réunion de la commission : Mardi 21 avril 2022

- Rapporteur : M. Joseph SAVELLI

**Étaient présents :**

Mmes et MM. Louis POZZO DI BORGO, Juliette PONZEVERA, Joseph SAVELLI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Lisa FRANCISCI, Xavier LACOMBE, Sandra MARCHETTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Pierre POLI, Anne-Laure SANTUCCI

**Étaient absents et avaient donné pouvoir :**

M. Jean-Christophe ANGELINI à M. Pierre POLI

Mme Valérie BOZZI à M. Xavier LACOMBE

Mme Anna Maria COLOMBANI à Mme Lisa FRANCISCI

M. Jean-Charles GIABICONI à M. Joseph SAVELLI

M. Laurent MARCANGELI à M. Jean-Martin MONDOLONI

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à M. Louis POZZO DI BORGO

M. Jean-Louis SEATELLI à M. Georges MELA

M. Hyacinthe VANNI à Mme Sandra MARCHETTI

## RAPPEL

Dans le droit fil de la délibération n° 21/197 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 « approuvant les politiques et outils d'ingénierie financière de la Collectivité de Corse », délibération qui a mis en exergue l'intérêt d'une politique ambitieuse en matière d'ingénierie financière avec les effets levier puissants qu'elle entraîne, ce rapport décline cette politique avec deux instruments financiers dans les cadres spécifiques de la sortie de crise et de la relance économique.

Pour financer ces deux instruments, la CdC compte mobiliser des crédits FEDER de la programmation 2014-2020 toujours disponibles à hauteur de 8 M€ mais également des crédits du dispositif REACT EU pour un montant de 10 M€ à la suite des arbitrages rendus lors du débat budgétaire.

Les deux instruments proposés s'inscrivent également dans les conclusions de l'évaluation ex-anté réalisée en 2015 et du diagnostic des besoins en financement et des défaillances de marché qui en sont ressortis.

Nombres d'éléments extraits de ce diagnostic sont encore aujourd'hui très prégnants :

- La combinaison d'outils comme la garantie d'une part et les avances remboursables d'autre part permet notamment de

résoudre en partie la problématique caractéristique du tissu économique insulaire, l'insuffisance chronique du crédit à l'équipement ;

- La création de commerce et d'entreprises de service souffre d'une réticence des banques à les financer ;
- La reprise et le développement industriels peinent également à obtenir des financements bancaires ;
- Les entreprises touristiques en création bénéficient d'appuis bancaires importants, les firmes en développement parviennent difficilement à obtenir un financement bancaire ;
- Les instruments financiers sont plus nombreux et plus facilement mobilisables, au stade de la création d'activité, qu'au stade du développement d'une entreprise ;

En effet, outre son impact puissant sur le financement de l'économie, l'ingénierie financière participe également, du fait de son cercle vertueux, d'une bonne gestion des deniers publics. A la date du terme du fonds, les opérateurs sélectionnés par la CdC s'engagent dans un processus de clôture du fonds qui porte l'Instrument financier à restituer à la CdC la part publique constitutive du fonds (moins les éventuelles pertes, mais plus les produits financiers des placements).

La sortie de crise sanitaire et la période de relance qui en découle conduisent aujourd'hui l'ADEC à imaginer, avec les deux instruments financiers, une première réponse aux défis auxquels les entreprises insulaires sont confrontées, avec notamment, dans la cadre de la convention de subvention globale FEDER 2014-2020, un fonds de prêt relance de 20 millions d'euros et dans le cadre du programme REACT EU, un fonds de prêt de soutien aux entreprises de 10 millions d'euros.

## OBSERVATIONS DES COMMISSAIRES

**M. Jean-Martin MONDOLONI** a souhaité savoir si tout était mis en œuvre afin de toucher un maximum d'entreprises. Sur un tissu d'environ 20 000 entreprises, seules 250 d'entre elles étaient éligibles aux différents dispositifs ou étaient en situation de mobiliser les fonds de soutien direct, les subventions ou les outils de contre remboursement ou de garanties d'emprunt.

Il s'est par ailleurs inquiété sur le fait qu'il faille aller vite dans la mobilisation de l'opérateur et si l'urgence sera de nature à résoudre l'inversion de la tendance et venir en aide à l'entreprise la plus fragile.

**M. Jean-Louis LUCIANI**, Délégué territorial à l'ingénierie financière au sein de l'ADEC, a précisé que le système d'aide directe aux entreprises est assez restrictif : il convient d'abord que les entreprises soient au courant des dispositifs et ce sont souvent les plus importantes d'entre elles qui le sont ; il faut que les entreprises aient en leur sein de l'ingénierie afin de monter les dossiers et de travailler sur ces projets.

De ce fait, les services de l'ADEC ont fait le constat que certaines entreprises ont été totalement exclues par méconnaissance, par manque de moyens humains pour mettre en œuvre ces dispositifs.

Dans le cadre de ce rapport, **M. Jean-Louis LUCIANI** a précisé qu'il s'agissait de mobiliser des fonds très généralistes, avec un minimum

de critères de sélection pour permettre au plus grand nombre d'entreprises d'en bénéficier.

Un opérateur va être sélectionné suite à un marché public ; il aura dans son cahier des charges l'obligation de travailler avec l'ensemble des établissements bancaires afin que la diffusion de l'information soit la plus complète possible.

Ainsi, l'ensemble des entreprises qui auront besoin de ces dispositifs, tant par l'investissement dans le cadre de la relance ou par la consolidation de la structure financière de leur trésorerie, pourront en bénéficier.

**M. Jean-Louis LUCIANI** a rappelé l'intérêt des dispositifs d'ingénierie financière dans la mesure où ils s'adressaient à tous et que la diffusion de l'information se fera très rapidement au travers des partenaires bancaires.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**, rappelant que ces dispositifs allaient mobiliser des crédits européens à hauteur de 18 M€, dont 10 M€ au titre du Fonds REACT EU pour des financements à 100 %, a précisé que l'enveloppe dédiée à la Corse était de 26 M€.

Il s'est interrogé sur le fait que le rapport précise que « l'Assemblée de Corse a convenu de cette enveloppe à la suite des arbitrages rendus lors du débat budgétaire ». Or, il a tenu à rappeler que les conseillers à l'Assemblée de Corse n'ont aucune connaissance de la maquette du programme REACT EU et c'est à la lecture de certains rapports examinés par la Commission des Finances que l'on découvre les dossiers financés sur ce programme européen sans avoir eu

connaissance des dossiers déposés, ceux qui ont été retenus et ceux qui ont été rejetés.

**M. Paul-Félix BENEDETTI** a fait observer qu'il aurait été préférable que la maquette du programme ait été présentée et actée par l'Assemblée de Corse de manière globale ; les arbitrages ont été opérés par le Conseil exécutif sans que l'Assemblée de Corse en ait été informée.

**Le Président Louis POZZO DI BORGIO** a précisé que cette demande sera relayée auprès du Conseil exécutif afin que la maquette de ce programme européen soit communiquée aux membres de l'Assemblée de Corse.

**M. Paul-Félix BENEDETTI** a fait observer qu'il convenait que cette communication soit concomitante à des engagements financiers prévus dans la maquette du programme.

Il convient que le programme REACT EU soit exposé devant l'Assemblée de Corse et acté ensuite, de même que les opérations qui vont en découler.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**, précisant que 18 M€ vont être mobilisés sur les outils d'ingénierie financière et sur des mesures de capitalisation sur du crédit-bail et d'autres sur l'achat du câble sous-marin, a rappelé que le programme REACT EU prévoyait un volet « Social » et un volet « Economie d'énergie » qui n'ont pas été mobilisés à ce titre.

Il a souhaité que ces enveloppes discrétionnaires à 100 % doivent être présentées et portées à la connaissance des conseillers à l'Assemblée de Corse dans leur globalité.

## **AVIS DE LA COMMISSION**

La Commission des Finances a émis un avis favorable sur ce rapport  
Non-participation des groupes « Un Soffiu Novu », « Avanzemu » et  
« Core in Fronte »